

CONSEIL MUNICIPAL DE HAUTEROCHE

Séance du mardi 28 juillet 2026

Procès-Verbal

sous réserve d'approbation lors du prochain conseil municipal

Présents : Daniel SEGUT, Pascale BERTHET, Franck LECOULTRE, Jacques COMBE, Christelle JOLY, Serge JOLY, Christian MAIRE, Bénédicte MARGERIE, Geneviève MARTIN, Jude-Marie BRENIAUX, Delphine MICHEL, Christiane VACELET, Pierre-Baptiste MOUREY, Laure DUPONT, Pauline BOTEVOL, Hubert POULET, Frank RODOT, Claude RAGONDET.

Absente excusée : Céline VANDELLE

Secrétaire de séance : Pauline BOTEVOL

Secrétaire de mairie : Sonia BARBAUD

Ouverture de la séance à 20h

1/ Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 23 juin 2026

Pas de remarque. Il est approuvé à l'unanimité

Délibérations n° 047 à 051 :

2/ SIEC : travaux de réhabilitation du système d'assainissement collectif à GRANGES SUR BAUME : validation du projet et demandes de subventions

Présentation des plans des futurs travaux d'assainissement. Le Maire informe que les conventions de servitude de passage vont bientôt être signées par les propriétaires concernés.

Une réunion a eu lieu entre la commune, le SIEC et l'Agence de l'Eau - absence de la DDT. Ils se sont beaucoup intéressés aux rejets des eaux pluviales.

La fromagerie doit construire une nouvelle station d'épuration de ses eaux issues de son fonctionnement. Les eaux, après traitement, seront rejetées dans le réseau d'eaux pluviales.

Dans le lotissement du Chatelot, il y a déjà des réseaux qu'on peut conserver. Deux maisons actuellement en assainissement individuel devront se raccorder à l'assainissement collectif. Ils disposeront de 10 ans pour se raccorder au réseau.

Le Conseil Municipal valide le projet et sollicite des subventions de l'Etat, du Conseil Départemental et de l'Agence de l'Eau à hauteur des taux maximum pouvant être accordé.

Début des travaux dès 2027.

Rappel du Plan de financement prévisionnel :

Postes de dépenses	Montant HT	
Montant prévisionnel travaux	1 559 950,00	
Maîtrise d'œuvre	54 285,00 €	
Publicité, révision de prix...	35 765,00 €	
TOTAL HT	1 650 000,00 €	
Financeurs	Montant HT	Taux
Etat (DETR-DSIL-FNADT)	330 000,00 €	20 %
Conseil Départemental - Aide au territoire	165 000,00 €	10 %
Agence de l'Eau	825 000,00 €	50 %
Sous-total	1 320 000 €	80 %
Autofinancement	330 000,00 €	20 %
Coût HT PREVISIONNEL	1 650 000 €	100 %

POUR à l'unanimité

3/ Microcrèche : retenue de la garantie de l'Atelier de la Menuiserie

Dans le cadre des marchés publics, des garanties financières sont mises en place afin d'assurer la bonne exécution des travaux. A ce titre, le pouvoir adjudicateur a la possibilité de prélever une retenue de garantie représentant maximum 5% du montant total du marché permettant de remédier aux malfaçons constatées (architecte, plombier, maçon, électricien etc) lors de la réception du marché ou les désordres apparus pendant la période de garantie. La retenue de garantie est libérée dans un délai d'un mois suivant l'expiration du délai de garantie, soit un an à compter de la date d'effet de la réception, ce délai pouvant toutefois être prolongé dans le cas où toutes les réserves n'auraient pas été levées par le titulaire du marché.

Pour le lot des menuiseries intérieures, plusieurs malfaçons de l'artisan n'ont pas permis de signer la réception de travaux. Depuis, l'entreprise n'existe plus.

Le Conseil Municipal approuve la conservation de cette retenue de garantie de l'entreprise L'Atelier de la Menuiserie pour un montant de 2 353.36 € qui sera imputé au budget général

POUR à l'unanimité

4/ Achat de machines à bois

La commune a l'occasion d'acheter 2 machines à bois professionnelles pour 1500€. Ces machines serviront aux employés communaux qui pour l'instant utilisent du matériel appartenant à un conseiller. Un des employés a une formation en menuiserie. Les machines sont en bon état.

POUR à l'unanimité

5/ Atelier communal : choix de l'architecte

Le projet de l'atelier communal dans la ZA était déjà prévu sous l'ancien conseil municipal.

Le projet : 4 travées dont une qui permet de tout traverser. 360m² soit 30m par 12m, complété par un appentis ouvert et d'une petite serre. Un pan de toit recevra des panneaux photovoltaïques et une partie sera végétalisée. Il y aura aussi un bureau, des sanitaires, un vestiaire et un étage de rangement et stockage. A prévoir : accès en eau, électricité, assainissement, les abords (accès parking) et l'intégration paysagère. On avait un budget de départ de 400 000 €, mais on a dû augmenter à 500 000 €. Le soubassement sera éventuellement en béton pour cause de solidité et les murs en ossature bois. Le projet sera étudié avec l'architecte, la commission « bâtiment » et les employés communaux.

La commission bâtiment a reçu 3 devis :

- | | |
|-------------------|----------------------|
| - SYMMETRIA | Devis de 41 000 € HT |
| - Sandrine TISSOT | Devis de 50 000 € HT |
| - CARTALLIER | Devis de 44 000 € HT |

Au vu de l'étude des compétences (qui sont équivalentes, et des différentes pièces, la commission « bâtiment » propose donc de retenir l'atelier SYMMETRIA

Le conseil suit la proposition de la commission et vote POUR à l'unanimité

6/ Voirie : réfection Chemin de la Grand Vie et Route de Briod

Vu l'état, il est proposé de refaire ces chemins communaux : La Grand Vie à MIREBEL et l'ancienne route de Briod à Crançot

Des devis ont été proposés à la commission voirie qui a retenu l'entreprise Eiffage pour un montant de 66 945 € HT

Pour le même projet, les 2 entreprises ne trouvent pas la même longueur de chemin (ni la même surface). Si les deux vont bien du point A au point B c'est l'essentiel. On paye uniquement sur devis, car les devis sont très détaillés pour ce genre de travaux.

Le Conseil Municipal suit l'avis de la commission et retient Eiffage à condition qu'ils fassent bien exactement la même chose au niveau des entrées de champs etc...Une visite de terrain sera programmée. S'ils maintiennent leur prix, Monsieur Le Maire pourra signer leur devis

M. MOUREY se retire.

POUR à l'unanimité

7/ Signalisation CRANCOT

Il est présenté un plan de circulation à 30 au niveau de l'école. Quelques points sont à reprendre mais le conseil municipal est d'accord sur le principe. La signalisation nécessaire sera installée pour la rentrée des classes.

8/ Achat d'un véhicule électrique pour la commune

La commune décide d'acheter un véhicule électrique utilitaire qui est nécessaire pour les élus qui ont souvent à se déplacer dans le cadre de leur mandat (Bletterans, Voiteur, Desnes et même hors département, comme Chalon ou Besançon) et les employés communaux. Le conseil décide la commande d'un berlingo pour un montant d'environ 20000€ HT, aides déduites.

POUR à l'unanimité

9/ Questions et informations diverses

- Certaines lampes à Mirebel et devant l'ancienne mairie de Crançot sont des lanternes qui possédaient des faces en verre. Ce n'est pas compatible avec les plateaux LED donc ils ont désormais des faces en verre. Sans ces faces en verre, cela donne l'impression que la lanterne est cassée. A Crançot, les lanternes devant l'école, trop vieilles ont été changées. L'avis de la commune n'a pas été demandé. A revoir avec l'installateur.
- On a eu une réponse de la DREAL (Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement) concernant la ZA. On avait eu un rapport pour manquement administratif.

La DREAL nous accuse :

- . de destruction de murgers (destruction de 750 m de murgers, mais d'après le maire c'est impossible qu'il y ait eu une telle longueur). Ils proposent qu'en réparation, on reconstruise des murgers de la même longueur (sans mortier, avec des pierres calcaires, etc. Il y a un gros cahier des charges) : 1m20 de large au fondation et 1m de haut minimum avec une bande enherbée de chaque côté. Et il faudra régulièrement, pendant 10 ans, faire étudier par un écologue la présence des animaux qui sont censés être présents dans les murgers (entre le 15 avril et le 15 juin sous météo favorable). On va refaire des murgers avec les pierres qu'on va extraire des parcelles au fur-et-à-mesure que seront faites les fondations (ou des travaux d'assainissement de Granges). On peut aussi prendre des cailloux qui sont stockés à la carrière.
- . de destruction de la prairie naturelle (200m²) et d'affleurement rocheux. En compensation, la DREAL veut qu'on fasse des baux ruraux avec clauses environnementales sur des parcelles Au Tartre sur Mirebel en réservant celles-ci en Espace Naturel. Cette zone est constituée de 3 parcelles : 2 sont entretenues (Isabelle PIGUET y met ses chevaux) et la 3^{ème} est en friche (il faudra la défricher).
- Une réunion du COPIL des pelouses sèches ce même jour : le but était d'avancer un certain nombre de points pour le sentier de Mirebel. Il y aurait deux circuits (grande boucle et petite boucle). Nom du sentier : "Sentier des pelouses sèches de Mirebel". Il faudra, également mettre en avant la pie grièche et sa protection et faire un sentier ludique pour les enfants ("Sur les traces de la Pie Grièche"). Pour les panneaux, on utilisera la charte graphique de l'ENS. Ce sera le département qui conceptualisera et fabriquera tous les panneaux. Le COPIL a choisi l'option avec 1 panneau d'accueil assez simple et 4 panneaux pédagogiques (au lieu d'un gros panneau d'accueil et seulement 3 panneaux pédagogiques). Il y aura aussi 8 balises de fléchage et des pictogrammes sur les panneaux (avec les autorisations et les interdictions).

Une grosse partie des coûts sera prise en charge par le département. Le département met tout en place, la commune devra assurer l'entretien des sentiers. Il reste 1 237.47€ de reste à charge. Le CM approuve (Bénédicte MARGERIE s'abstient car conflit d'intérêt) et autorise la demande de subventions. Il faudra aussi élargir le COPIL aux exploitants impliqués et aux propriétaires concernés.

- La commune a reçu une pétition d'habitants de Mirebel qui souhaitent que l'eau coule à nouveau dans la fontaine. Après vérification faite ce jour, il apparaît qu'il n'y a pas d'eau qui arrive dans le réservoir de tête situé au Quartier. La crépine n'est donc plus dans l'eau et ne peut donc alimenter ni la réserve ni la fontaine. On va toutefois essayer de voir s'il y a un souci technique (tuyaux encrassés, etc.) ou si cela est dû à la sécheresse.

Dans le cadre de la prévention des feux, un agriculteur en accord avec le SDIS et la commune a prélevé de l'eau dans la réserve incendie et on a vérifié le niveau dans la réserve. On a vérifié le niveau un mois plus tard et il n'est pas remonté, ce qui paraît logique puisque le niveau au réservoir de tête est insuffisant, ce qui laisse penser que la source s'est tarie, au moins temporairement pendant cette période de grande

sécheresse. Nous allons faire des essais en ajoutant de l'eau artificiellement et vérifier le bon état de fonctionnement du réseau. Lors des essais, on invitera quelques habitants pour les impliquer dans la recherche de solutions. Cette période de sécheresse exceptionnelle n'est peut-être pas le meilleur moment pour prouver si la source s'est tarie temporairement. Il conviendra de vérifier en période de pluie importante.

- M. LUREAU à Granges a acheté une motopompe de pompiers. Il souhaiterait la stocker sous le préau derrière la mairie. Il pense l'utiliser en cas d'incendie, dans l'attente des pompiers ou en soutien de ces derniers. Sous le préau, il n'y a pas de place disponible, les places étant réservées aux locataires. Il y a également une question de responsabilité en cas de vol ou détériorations et si des habitants décident de l'utiliser, c'est extrêmement dangereux. La commune ne peut pas engager sa responsabilité en autorisant les habitants à utiliser cette motopompe en cas d'incendie sans l'avis du SDIS. Monsieur le maire fera une réponse à M. LUREAU.
- Le 12 août il y a l'éclipse solaire. Le club astronomique de Doucier va venir installer au pied du cimetière de Mirebel un observatoire. Les Youz organiseront une buvette.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h00

Le Maire, Daniel SEGUT

La secrétaire de séance, Pauline BOTEVOL